

Info.pl@ine



N° 267 – 20 mai 2009 – 3 pages

Raisonnement Fongicides

AGRO-METEO

Avec la semaine pluvieuse et des températures proches des normales la végétation a continué à rattraper son retard. Comme tous les ans, **le mois de Mai ne partira pas sans épis**, alors qu'on avait 3 semaines de retard à la reprise de végétation.

Ces conditions météo ont pour principales conséquences une augmentation du risque septoriose sur blé, de la pression maladies sur orge de printemps mais par contre une faible pression ravageurs (pucerons sur colza, pois et féveroles).

Des orages de grêle ont causées des dégâts sur betteraves et colzas localement dans le département. Les pluies parfois importantes montrent les problèmes de structure et de ressuyage dans certaines parcelles.

ACTUALITES CULTURES

COLZA (stade : G4-10 siliques bosselées pour les plus tardifs à G5)

✓ Ravageurs

Toujours absence de pucerons cendrés : fin du risque.

BLE (stade : gonflement à épiaison = 50% des épis à moitié sortie)

✓ Maladie

Dans les témoins non traités, la septoriose apparaît sur F2. Elle reste cantonnée au F4-F3 dans les parcelles protégées. Les pluies de la semaine dernière ont augmenté le risque septoriose avec contamination des F2 et F1, d'où l'importance de la protection Dernière Feuille Etalée conseillée il y a 15 jours.

L'oïdium est fortement présent sur F4 et parfois sur tige, principalement dans le nord du département (ex : sur MENDEL, ALIXAN...) et n'a pas été totalement lessivé par les dernières pluies.

Les foyers de rouille jaune ont progressé avec de nouvelles parcelles atteintes suite au temps couvert de la semaine dernière.

Surveillez vos parcelles en variétés sensibles (Alixan, Altigo, Hysun, Toison dor ...).

D'autres maladies telles que l'helminthosporiose se rencontrent également en plaine. La rouille brune est toujours absente.

➤ A ce jour, les blés doivent tous être sous protection fongicides avec une intervention principale au stade Dernière Feuille Etalée (DFE). Choix des produits et doses : voir Info.pl@ine n° 265.

ORGE DE PRINTEMPS (stade : F1 pointante à sortie des barbes)

✓ Maladies

Dans les témoins non traités, on trouve de l'helminthosporiose sur F2 et un peu d'oïdium sur F3.

Lorsqu'une protection a été réalisée à 1 nœud, les 3 dernières feuilles sont saines, mais une protection est à renouveler au stade Dernière feuille Etalée - Sortie des Barbes.

➤ Rappel de nos préconisations à DFE :

ACANTO 0,25 à 0,3 l/ha + BRAVO Premium 1,0 l/ha

ou MADISONPACK 0,3 l/ha + 0,075 l/ha

ou ACANTO 0,25 à 0,3 l/ha + JOAO 0,25 à 0,3 l/ha

POIS (stade pois de printemps : 10 feuilles à 2 étages de fleurs ;
Pois d'hiver jusqu'à 3 étages de gousses)

✓ Maladies

Les pois restent sains dans l'ensemble, mais la dernière période pluvieuse va contribuer à accentuer la pression anthracnose.



Anthracnose sur pois- source ARVALIS

Déclenchement du programme fongicides :

A Début floraison :

1^{er} cas : si symptômes d'anthracnose : faire un 1^{er} passage de chlorothalonil (750 à 1000 g/ha).

2^{ème} cas : absence de symptômes : reporter le traitement à la semaine prochaine.

✓ Pucerons : comment observer

Placer une feuille blanche sous la végétation et secouer les pois. Compter les pucerons et recommencer l'opération. Le seuil de traitement est de 30 pucerons par plante.

➤ Pas de pucerons à ce jour.

FEVEROLES (stade boutons floraux à 3 étages de fleurs)

✓ Maladies



Anthracnose sur féverole, source UNIP

La plus préjudiciable est la rouille qui n'est pas encore observée.

Le traitement de début floraison ne se justifie qu'en présence d'anthracnose ou de botrytis, ce qui n'est pas le cas actuellement : les plantes sont saines.

- Dans la majorité des parcelles : pas d'intervention pour le moment.
- Sans présence d'anthracnose début floraison, attendre la semaine prochaine pour voir l'évolution suite aux conditions orageuses prévues de ce week-end.

Programme fongicides :

début floraison	début floraison + 15 à 20 jours
<p>Si présence de symptômes d'anthracnose et/ou de botrytis : BANKO 500⁽¹⁾ 1,5 à 2 l</p>	<p>Si apparition des premières pustules de rouille : HORIZON EW⁽²⁾ (0,6 l/ha) ou CARAMBA STAR (0,5 l/ha) ou Présence d'anthracnose sans pustules de rouilles : BANKO 500⁽¹⁾ 1,5 à 2 l</p>

(1) **BANKO 500** DAR 30 jours, **limité à 2 applications**. Seul produit avec du chlorotalonil homologué sur féverole.

(2) **HORIZON EW** : DAR : 42 jours

CARAMBA STAR : DAR 28 jours, limité à 2 applications.

DAR : Délai Avant Récolte

✓ Pucerons noirs

Quelques individus sont ponctuellement présents. ➤ Pas d'intervention à prévoir pour l'instant.

✓ Régulateur

Pluies et températures ont accentué la croissance des féveroles, amplifiant ainsi le risque verse, en particulier en sols profonds.

Certaines variétés sont aussi plus sensibles comme MELODIE ou OLAN (la plus sensible) ou LADY si son peuplement dépasse 35 pieds/m². Par contre EXPRESSO, MAYA, NILE sont peu sensibles

➤ Si variétés sensibles et en « sols poussants », prévoyez début floraison une application de MODDUS 0,25 l/ha.

Pour des densités normales, EXPRESSO (malgré sa hauteur) et MAYA ne nécessitent pas de régulateurs.

Précisions réglementaires :

Une seule application de MODDUS est autorisée.

MODDUS peut être associé aux fongicides ou aux insecticides homologués sur féveroles.

LIN (Source ITL)

Selon l'ITL, les conditions plus sèches et chaudes de cette semaine risquent de favoriser l'oidium.

Une application de FORTRESS 0,15 l/ha peut être envisagée à 40 cm du lin.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

BCAE 2009 : ARRETE PREFECTORAL DU 11 MAI 2009

Le Préfet de Seine-et-Marne a signé le 11 mai 2009 l'arrêté BCAE 2009 pour le département de Seine-et-Marne.

Les dates à respecter pour les **surfaces gelées** :

- date limite de semis du couvert : 1^{er} mai 2009,
- date de destruction du couvert : 31 août 2009 (une dérogation peut être demandée à la DDEA pour les semis de colza et de prairie temporaire), la destruction chimique est possible dès le 1^{er} juillet 2009, les travaux du sol ne sont possibles qu'à partir du 1^{er} septembre 2009 sauf dérogation,
- Utilisation d'herbicides possibles s'ils sont autorisés (essentiellement pour la destruction des chardons),
- Fertilisation azotée maximale de 50 unités d'azote pour favoriser la couverture végétale (le couvert ne doit pas comporter de légumineuses),
- Le broyage ou le fauchage sera possible à partir du 3 juillet 2009 pour les parcelles situées au Sud de l'ancienne RN 19, pour les parcelles situées au nord de cette route, la date de broyage ou fauchage est portée au 10 juillet 2009.

Les parcelles en gel ne respectant pas la règle « 10 m – 10 ares » sont qualifiées « terres retirées de la production ». Pour les parcelles en couvert environnemental, la limite est « 5 m – 5ares ».

Le couvert environnemental « SCE ».

Les dates sont similaires à celles indiquées ci-dessus, par contre l'emploi d'herbicides ou de fertilisants est interdit.

Vous pouvez consulter cet arrêté sur le site de DDEA ou dans le recueil des actes administratifs sur le site de la Préfecture de Seine-et-Marne.

Site de la DDAF 77 : www.ddaf.seine-et-marne.agriculture.gouv.fr/

Site de la Préfecture : www.seine-et-marne.pref.gouv.fr puis recueil administratif n° 20 bis du 14 mai 2009

DATES A RETENIR

DESHERB'AVENIR

L'ITB et la Chambre d'Agriculture de la Marne étudient le désherbage mécanique combiné des betteraves alliant désherbage chimique et mécanique.

Une démonstration de matériels de désherbage mécanique est organisée le

Jeudi 28 mai 2009 à Saint-Quentin-sur-Coole (Marne)

(entre Chalons-en-Champagne et Vitry-le-François)

2 sessions identiques de démonstration d'une demi-journée à 9 h et 14 h 30 :

- présentation en salle du désherbage combiné
- démonstration au champ du matériel
- visites de parcelles désherbées selon plusieurs itinéraires, du tout chimique au tout mécanique.

Matériel à voir : Bineuse avec moulinet pour travail sur le rang, herse étrille, rampe de localisation herbicides, désherbineuse, différents type de guidage : traceur au semis, caméras, infra-rouge...

La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne vous invite personnellement à cette démonstration afin que vous puissiez vous faire une opinion objective sur le désherbage mécanique et combiné.

Contactez-nous au 01 64 79 30 92.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture Ile-de-France Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de Seine-et-Marne
et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural.
Toutes rediffusion et reproduction interdites